

## **NOTE DE PRÉSENTATION DU DOCUMENT**

\*

Conformément à l'Indicateur QUALIOP1 n°1, le Cabinet GMA Associés diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées.

Pour ce faire, le Cabinet GMA Associés met à disposition du public des informations datées, actualisées, accessibles et comportant l'intégralité des éléments requis : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées.

Ce document présente la formation « **Licenciement économique dans les entreprises en redressement judiciaire** » dispensée par le Cabinet GMA Associés.

\*

<b>Rédacteur du document</b>	<b>Approbateur du document</b>
Maître Werner HOFFNER	Maître Laurent GRISONI
<b>Date de création du document</b>	<b>Version du document</b>
02/05/2022	1.0

## GM01 — PROGRAMME DE FORMATION

### OBJECTIFS

L'objectif de la formation est de traiter plus spécifiquement des procédures de licenciement pour motif économique dans une entreprise de moins de 50 salariés.

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

- connaître, maîtriser et savoir appliquer les différentes étapes de la procédure de licenciement pour motif économique de moins de 10 salariés et de 10 salariés et plus, dans le cadre d'une restructuration pendant la période d'observation ou dans le cadre d'un jugement de cession.
- connaître, maîtriser et savoir appliquer la portée et les limites de l'obligation de reclassement interne.
- connaître et maîtriser l'importance des critères des « qualités professionnelles » lorsqu'il est procédé au licenciement.
- connaître, maîtriser et savoir concilier la restructuration avec la gestion des risques psycho-sociaux.
- Connaître et maîtriser les règles de portabilité mutuelle et prévoyance dans les entreprises en procédure collective.

### PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

#### PUBLIC VISÉ

Dirigeants d'entreprise, responsables RH, juristes, experts-comptables, avocats et élèves-avocats, Administrateurs judiciaires et leurs collaborateurs et plus globalement toute personne chargée d'intervenir à l'une quelconque des étapes d'une procédure de licenciement économique dans une entreprise de moins de 50 salariés.

#### PRÉREQUIS

Pour suivre cette formation, les connaissances (savoir et/ou savoir-faire) préalables indispensables sont les suivantes : « **aucun prérequis** ».

<b>Rédacteur du document</b>	<b>Approbateur du document</b>
Maître Werner HOFFNER	Maître Laurent GRISONI
<b>Date de création du document</b>	<b>Version du document</b>
02/05/2022	1.0

## CONTENU DE FORMATION

### OBJECTIF PÉDAGOGIQUE N°1 — LES CONSULTATIONS DE LA REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

#### 1.1. L'articulation des délais

- a. La procédure de licenciement de 2 à 9 salariés
- b. La procédure de licenciement d'au moins 10 salariés dans l'entreprise de moins de 50 salariés

#### 1.2. La procédure d'information et de consultation des représentants du personnel

- a. Dans une entreprise de moins de 10 salariés
- b. Dans une entreprise de 11 à 49 salariés (en présence ou en carence d'un CSE)

#### 1.3. La procédure de licenciement pour motif économique en période d'observation

#### 1.4. La procédure de licenciement pour motif économique en plan de cession judiciaire

#### 1.5. La consultation sur les incidences en matière de santé, sécurité et conditions de travail

### OBJECTIF PÉDAGOGIQUE N°2 — LE RECLASSEMENT DANS LA PROCÉDURE DE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

#### 1.1. Le reclassement interne à l'entreprise ou au groupe

- a. Définition du périmètre de recherche
- b. Définition du périmètre de l'obligation de reclassement individuel

#### 1.2. L'exécution de l'obligation de reclassement interne

- a. Difficultés liées à la phase de recherche
- b. Difficultés liées à la phase de proposition de reclassement

<b>Rédacteur du document</b>	<b>Approbateur du document</b>
Maître Werner HOFFNER	Maître Laurent GRISONI
<b>Date de création du document</b>	<b>Version du document</b>
02/05/2022	1.0

*i. Modalités de proposition de reclassement*

*ii. Définition des critères de départage*

*iii. Les incidences de l'acceptation du salarié*

### **1.3. Le reclassement externe : les mesures d'accompagnement destinées à faciliter le retour à l'emploi**

*a. Les recherches de reclassement conventionnel : la saisine des CPNE*

*b. Les dispositifs de reclassement à destination des salariés : contrat de sécurisation professionnelle et autres dispositifs*

## **OBJECTIF PÉDAGOGIQUE N°3 — LE LICENCIEMENT DES SALARIÉS PROTÉGÉS EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

### **1.1. L'identification des salariés protégés**

*a. Qui est protégé ?*

*b. Pendant combien de temps ?*

### **1.2. Les précautions à prendre**

### **1.3. La procédure spéciale de licenciement du salarié protégé**

### **1.4. Traitement de la situation du salarié disposant d'un mandat**

## **MOYENS PRÉVUS**

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

La formation s'appuie sur l'étude des références législatives réglementées et jurisprudentielles nécessaires à l'appréhension du thème traité.

Les stagiaires ont accès aux articles de doctrines, quiz, e-book de la formation en format pdf et Powerpoint.

Toutes les ressources sont centralisées sur un espace pédagogique numérique sécurisé (<https://gma-formations.moodlecloud.com>)

<b>Rédacteur du document</b>	<b>Approbateur du document</b>
Maître Werner HOFFNER	Maître Laurent GRISONI
<b>Date de création du document</b>	<b>Version du document</b>
02/05/2022	1.0

## MOYENS TECHNIQUES

La formation est dispensée en présentiel, dans les locaux du commanditaire et en la présence physique des stagiaires.

La salle de formation mise à disposition du Cabinet GMA présente les dispositifs techniques nécessaires à ce que la prestation soit dispensée dans les meilleures conditions, notamment d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (salle équipée, ordinateur, vidéoprojecteur, distribution de supports écrits, notamment).

## MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est dispensée par les intervenants suivants :

### Maître Laurent GRISONI



Avocat, titulaire d'un DEA Droit Communautaire (Faculté de Droit Lyon III), titulaire d'une spécialisation en droit du travail et d'une Qualification spécifique en droit du travail dans les entreprises en procédure collective.

**Maître Laurent GRISONI** a développé une expertise sur **les relations collectives de travail et notamment sur la gestion des relations sociales et sur les questions relatives à l'organisation et la durée du travail.**

Il est membre de l'Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives (IFPPC).

Chargé d'enseignement au sein du DU « Droit Social et entreprises en difficulté » de l'Université de Montpellier et de l'EFB - Ecole de Formation professionnelle des Barreaux du ressort de la cour d'appel de Paris - sur le Parcours « Procédures collectives », il intervient également auprès des Greffes de la cour d'Appel de Paris et de Versailles et des études d'administrateurs et de mandataires judiciaires sur les thèmes des entreprises en procédure collective et des restructurations sociales.

Il publie régulièrement dans les revues spécialisées comme la revue de l'IFPPC et intervient également dans des conférences, webinaires en droit des restructurations des entreprises en procédure collective.

<b>Rédacteur du document</b>	<b>Approbateur du document</b>
Maître Werner HOFFNER	Maître Laurent GRISONI
<b>Date de création du document</b>	<b>Version du document</b>
02/05/2022	1.0

**Maître Etienne MASSON**



Avocat, titulaire d'un DESS Droit et Relations Sociales dans l'entreprise, Droit social et relations sociales (Faculté de Droit Lyon II), titulaire d'une spécialisation en droit du travail et d'une Qualification spécifique en droit du travail dans les entreprises en procédure collective.

**Maître Etienne MASSON** a développé en particulier une expertise dans l'assistance de l'entreprise ou du salarié dans les départs négociés et dans la négociation de solutions négociées aux contentieux individuels ou collectifs.

**Il intervient régulièrement dans les conférences, séminaires sur les thématiques de droit du travail, des restructurations, en particulier dans les entreprises dans les liens d'une procédure collective.**

Il est membre de l'Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives (IFPPC).

Il est chargé d'enseignement au sein du DU « Droit Social et entreprises en difficulté » de l'Université de Montpellier et assure également des formations auprès des Greffes de la cour d'Appel de Paris et de Versailles et des études d'administrateurs et de mandataires judiciaires. Il publie régulièrement dans les revues spécialisées comme la revue de l'IFPPC.

**Maître Coralie DUPIN**



Avocate, titulaire d'un Doctorat de droit privé et d'un Master 2 « Master 2 professionnel Droit et Pratique des Relations de Travail » (Faculté de Droit de Paris II Assas).

**Maître Coralie DUPIN** a développé une expertise **en droit social** au cours de ses expériences en tant qu'Avocat, puis **Responsable des Ressources Humaines en charge des relations sociales**, au sein d'un groupe important de sociétés ayant fait l'objet de plusieurs procédures collectives.

<b>Rédacteur du document</b>	<b>Approbateur du document</b>
Maître Werner HOFFNER	Maître Laurent GRISONI
<b>Date de création du document</b>	<b>Version du document</b>
02/05/2022	1.0

Elle intervient auprès des sociétés de toute taille dans les relations individuelles et collectives de travail, tant en conseil qu'en contentieux.

**Maître Aurélien ORSINI**



Avocat, titulaire MS Droit et Management International (ESCP Business School) et d'un Master 2 Droit et Ethique des Affaires (Université de Cergy-Pontoise).

Maître **Aurélien ORSINI** a rejoint l'équipe de GM Associés après plusieurs expériences **en droit social et en droit des sociétés** au sein de cabinets d'avocats et de départements juridiques.

Il intervient principalement en droit du travail aux cotés des entreprises et des salariés, aussi bien en conseil qu'en contentieux.

Il assiste également les entreprises sur des problématiques de gouvernance et de droit des sociétés, notamment dans la cadre d'opérations de restructuration et de capital-investissement.

**MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET LA SANCTION DE LA FORMATION**

**SUIVI DE L'EXÉCUTION**

Signature des feuilles d'émargement par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

**SANCTION DE LA FORMATION**

Questionnaire de satisfaction et attestation de fin de formation individuelle.

**EVALUATION DES ACQUIS LORS DE LA FORMATION**

La formation accorde une place centrale à l'évaluation orale des connaissances et compétences acquises par les stagiaires. Des ateliers de mise en en situation professionnelle sont ainsi proposés sur la base d'exemples concrets.

<b>Rédacteur du document</b>	<b>Approbateur du document</b>
Maître Werner HOFFNER	Maître Laurent GRISONI
<b>Date de création du document</b>	<b>Version du document</b>
02/05/2022	1.0

Une évaluation écrite est également proposée sur la base :

- d'un questionnaire à choix multiples (QCM)
- De la résolution d'un cas pratique

## DURÉE, PÉRIODE DE RÉALISATION, TARIFS ET MODALITÉS DE DÉROULEMENT

### DURÉE TOTALE DE LA FORMATION

La durée de la formation est d'une (1) journée, soit sept (7) heures de formation.

### PÉRIODE DE RÉALISATION

Le Cabinet GM Associés organise régulièrement des sessions de formation. N'hésitez pas à nous contacter fin de convenir de(s) date(s) convenant le mieux à la satisfaction de vos besoins de formation.

### HORAIRES ET RYTHME

La formation peut être dispensée « en continu » (une journée) ou « en discontinu » (deux demi-journées), selon vos besoins, et selon l'amplitude horaire de votre choix.

### MODALITÉ DE DÉROULEMENT

Le Cabinet GM Associés accompagne votre besoin de formation en tenant compte de vos disponibilités et préférences. Aussi, la formation peut être dispensée :

- en « Présentiel en intra-entreprise » (groupe d'apprenants d'une seule entreprise)
- en « Présentiel en interentreprises » (groupe d'apprenants de plusieurs entreprises)
- à distance en visioconférence par le biais de la formation ouverte et à distance (FOAD), en synchrone ou en asynchrone.

<b>Rédacteur du document</b>	<b>Approbateur du document</b>
Maître Werner HOFFNER	Maître Laurent GRISONI
<b>Date de création du document</b>	<b>Version du document</b>
02/05/2022	1.0

## LIEU DE FORMATION

### Formation en présentiel

Lorsqu'elle est réalisée en présentiel, la formation est dispensée par les intervenants du Cabinet GM associés dans les locaux du commanditaire et en la présence physique des stagiaires.

La salle de formation mise à disposition du Cabinet GMA présente les dispositifs techniques nécessaires à ce que la prestation soit dispensée dans les meilleures conditions, notamment d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (salle équipée, ordinateur, vidéoprojecteur, distribution de supports écrits, notamment).

### Formation en distanciel

Lorsqu'elle est réalisée en distanciel, la formation est dispensée par les intervenants du Cabinet GM associés par un logiciel de visioconférence agréé et sécurisé (Microsoft Teams ou Zoom).

Chaque participant reçoit à cet égard un guide de connexion et bénéficie d'une assistance technique en cas de difficulté.

## TARIFS

**A partir de 400,00 € H.T. par stagiaire.**

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Ces dernières sont invitées à se rapprocher du référent handicap du Cabinet GMA Associés lors de la prise de contact afin de convenir de tous les ajustements nécessaires au bon déroulement de la formation.

*Conformément à la législation ainsi qu'à ses engagements éthiques, le Cabinet GMA Associés s'est doté d'une politique interne visant à prévenir tout risque discriminatoire à tous les stades de la formation, de la sélection des participants jusqu'à leur évaluation.*

<b>Rédacteur du document</b>	<b>Approbateur du document</b>
Maître Werner HOFFNER	Maître Laurent GRISONI
<b>Date de création du document</b>	<b>Version du document</b>
02/05/2022	1.0

## CONTACTS

### RESPONSABLE ADMINISTRATIF

#### Madame Sophie JOAO INEZ



Titulaire d'un Certificat de Qualification Professionnelle de secrétaire juridique, Sophie JOAO INEZ a rejoint le Cabinet GMA Associés en tant qu'Assistante juridique en mai 2021.

Elle assiste les Avocats du Cabinet dans le cadre de leurs missions de conseil et de contentieux.

Dans le cadre des formations dispensées par le Cabinet GMA Associés, elle est chargée de l'ensemble du suivi administratif.

Contact — [contact@cabinetgma.fr](mailto:contact@cabinetgma.fr)

### RÉFÉRENT HANDICAP

#### Maître Coralie DUPIN



Outre ses activités de formatrice, Maître Coralie Dupin est également désignée « **Référent handicap** » afin de permettre aux personnes concernées de pouvoir suivre les formations dans les meilleures conditions.

<b>Rédacteur du document</b>	<b>Approbateur du document</b>
Maître Werner HOFFNER	Maître Laurent GRISONI
<b>Date de création du document</b>	<b>Version du document</b>
02/05/2022	1.0

**RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE**

**Maître Werner HOFFNER**



Avocat, Docteur en droit public, titulaire d'un Master 2 en « Droit international et européen », d'un Master 2 en « Droit et pratique des affaires internationales », **Maître Werner HOFFNER** bénéficie de quinze années dans l'enseignement supérieur en France et à l'étranger.

Il a rejoint l'équipe de GM Associés comme consultant chargé de la définition des programmes pédagogiques du pôle « Activités de formation ».

Contact – [wh.avocat@gmail.com](mailto:wh.avocat@gmail.com)

<b>Rédacteur du document</b>	<b>Approbateur du document</b>
Maître Werner HOFFNER	Maître Laurent GRISONI
<b>Date de création du document</b>	<b>Version du document</b>
02/05/2022	1.0